



Livret d'Accueil

Formation pour Personnes en Situation de Handicap (PSH)



ADCO



Introduction

Bienvenue dans notre centre de formation, l'ADCO, conçu spécialement pour accompagner les sage-femmes et les professionnels de la périnatalité. Nous mettons un point d'honneur sur l'accompagnement et le bien-être de l'ensemble de nos stagiaires. Nous serons heureux de vous compter parmi nous et nous vous assurons que tout sera mis en œuvre pour que votre formation se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Les stagiaires, en situation de handicap, temporaire ou permanente, sont accompagnés durant l'ensemble de la formation :

- Les besoins spécifiques sont étudiés et pris en compte
- Un suivi individualisé est mis en place pour chaque apprenant afin d'évaluer la faisabilité des aménagements nécessaires pendant toute la durée de leur formation
- Une collaboration étroite entre le stagiaire, le centre de formation et les différentes ressources handicaps est réalisée pour assurer une prise en charge cohérente et adaptée aux besoins du stagiaire
- L'OF accompagne également le stagiaire dans les démarches administratives et organisationnelles liées à sa situation de handicap.

L'ADCO s'engage à utiliser l'ensemble de ses ressources humaines, matérielles et techniques pour garantir une formation inclusive et accessible.

Ce **livret d'accueil a pour but de** fournir plus d'informations sur les services disponibles pour faciliter l'accessibilité des formations, ainsi que sur les aménagements spécifiques mis en place pour accompagner ces apprenants.

Dispositif mis en place pour l'accueil de la personne en situation de handicap

A. Le handicap

Le handicap est défini comme une limitation d'activités ou une restriction de participation à la vie sociale, subie par une personne en raison d'une altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Selon la loi française du 11 février 2005, le handicap résulte de l'interaction entre les limitations personnelles et les obstacles environnementaux ou sociétaux. Cette définition met l'accent sur la nécessité de prendre en compte à la fois les incapacités individuelles et l'environnement dans lequel vit la personne, soulignant l'importance de l'inclusion sociale.

Les personnes en situation de handicap (PSH) peuvent obtenir différentes reconnaissances officielles en fonction de la nature, de la gravité et des impacts de leur handicap. En France, plusieurs dispositifs et statuts permettent d'obtenir une reconnaissance adaptée. Voici les principales formes de reconnaissance (liste non exhaustive) :

- Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- Le statut d'Invalidité (Sécurité sociale)
- Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

B. Le référent Handicap au sein de l'ADCO

Le référent handicap est un acteur clé dans la mise en œuvre des politiques d'inclusion et d'accessibilité. Il joue un rôle central dans la promotion de l'égalité des chances et dans la lutte contre les discriminations liées au handicap, tout en favorisant l'autonomie et l'insertion durable des personnes concernées.

Référent handicap : Cathy BOURHOVEN-WARNET – adconew@gmail.com – 06.82.11.27.06

Au sein de l'ADCO, Cathy BOURHOVEN-WARNET, directrice de l'organisme est la référente handicap. Son rôle est :

- Accompagner individuellement les personnes en situation de handicap : Identifier et comprendre les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap (physique, sensoriel, mental ou psychique). Mettre en place des solutions d'aménagement adaptées : rythmes de formation, accès aux technologies d'assistance, etc.
- Coordonner et sensibiliser les différents collaborateurs : évaluer la faisabilité de l'adaptation du contenu de la formation en lien avec le formateur.
- Être l'interlocuteur privilégié pour servir de point de contact pour les personnes en situation de handicap, en assurant une écoute active et une médiation en cas de difficulté.
- Permettre l'Aménagements et l'accessibilité : Superviser et coordonner les actions pour garantir l'accessibilité des locaux, des outils pédagogiques et des outils professionnels.
- Réaliser une veille juridique et réglementaire en suivant l'évolution des lois et réglementations en matière de handicap pour s'assurer que l'organisation est conforme aux obligations légales en matière d'inclusion.

C. Analyse du besoin

Le recueil des besoins d'une PSH pour une formation est un processus **collaboratif** qui implique l'apprenant, l'équipe pédagogique, et parfois des acteurs externes. L'objectif est de garantir une **accessibilité optimale** tout en respectant les spécificités de chaque situation. Cela permet à l'apprenant de se concentrer pleinement sur son parcours tout en étant soutenu.

L'analyse des besoins se fait en plusieurs étapes :

- 1. Prise de contact initiale par un entretien individuel téléphonique** qui permet de mieux comprendre la nature du handicap et ses impacts sur l'apprentissage. Ce moment est important pour établir une relation de confiance et recueillir des informations sans intrusion.
- 2. Identification des besoins spécifiques avec le type de handicap** permettant d'évaluer la faisabilité des aménagements nécessaires. Il est essentiel de demander à la personne de décrire ses difficultés dans le cadre spécifique de la formation (mobilité, lecture, concentration, etc.).

3. Analyse des besoins liés à la formation avec une vérification de

- **Accessibilité physique** : Vérifier si les locaux sont accessibles (ascenseurs, rampes d'accès, toilettes adaptées, etc.) et s'assurer que la personne peut se déplacer sans difficulté dans les différents espaces de formation.
- **Matériel pédagogique** : Adapter les outils pédagogiques et les supports de cours (enregistrement de la formation en audio, agrandissement de texte, supports numériques, etc.).
- **Modalités d'apprentissage** : Certains apprenants peuvent avoir besoin de suivre un rythme différent (plus de pauses, accompagner pour les examens, ou adaptation du temps de formation sur plusieurs sessions, aide à l'écrit durant les évaluations).

4. Coordination avec l'équipe pédagogique en sensibilisant les formateurs et en aménageant les évaluations pour assurer l'équité dans la validation des compétences.

5. Mobilisation des ressources extérieures

- **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : Contacter la MDPH pour obtenir des conseils ou un soutien financier pour des aides spécifiques (par exemple, la Prestation de Compensation du Handicap - PCH).
- **Organismes spécialisés** : Faire appel à des associations spécialisées ou des organismes experts (comme Cap Emploi) pour des solutions d'accompagnement supplémentaires.
- **L'AGEFIPH**

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

Si la formation ne peut être adaptée, l'ADCO s'engage à rediriger le stagiaire vers des partenaires identifiés.

ANNEXE



REGION		CONTACTS	TELEPHONE	ADRESSE MAIL
Auvergne Rhône-Alpes		Isabelle GRUYELLE Marie-Pierre BAROT	Contact Par mail uniquement	rhf-ara@agefiph.asso.fr
Antilles / Guyane :				
Martinique		Véronique ADONAI Marie-Alice KICHENIN	05 96 71 11 0406 96 08 68 63	rhfmartinique@agefma.fr
Guyane		Aurélie CHARTON Nathalie LAMY	06 94 95 79 29	rhf-guyane@lvconsultants.fr
Guadeloupe		Gwladis FELER Edwige MEISSEL	06 90 65 05 15 06 90 71 20 52	rhf-guadeloupe@agefiph.asso.fr
Bourgogne Franche-Comté		Julia BOUYSES Caroline ROUSSY	Contact Par mail uniquement	rhf-bfc@agefiph.asso.fr
Bretagne		Timothée JULIE Patrice LEMAITRE	Contact Par mail uniquement	rhf-bretagne@agefiph.asso.fr
Centre-Val de Loire		Marine BISCH Marina EL MAOUJOURDI Laura MINET	Contact Par mail uniquement	rhf-cvl@agefiph.asso.fr
Corse	Haute-Corse	Nathalie MORDICONI Alexandra CONSTANTINOS	06 28 58 71 33 06 72 79 24 43	contact@rhf-corse.fr Site : www.rhf-corse.fr
	Corse-du-Sud			
Grand Est		Estelle FLEUR Séverine MEON	06 76 57 21 68 07 85 22 70 99	rhf-grand-est@agefiph.asso.fr
Hauts-de-France		Chloé STELMASZAK	03 22 54 26 80 9h à 12h et de 14h à 17h Sauf le mercredi	rhf-hdf@agefiph.asso.fr Site : www.rhf-hdf.fr
Ile-de-France		Sylvie CIMEN Adriana TALBI M'Ballou SECK	Contact Par mail uniquement	rhf-idf@agefiph.asso.fr
La Réunion Mayotte		Julie ARGINTHE Véronique HOAREAU	06 93 99 41 64 06 93 21 15 03	j-arginthe@agefiph.asso.fr v-hoareau@agefiph.asso.fr
Normandie		Pascale LOBREAU Laure RENARD	02 31 93 64 86	accueil.rhf@rhf-normandie.fr
Nouvelle Aquitaine		Cathy DENDIEVEL Emmanuelle LAW-LEE	05 57 29 20 12	accueil@crfh-handicap.fr
Occitanie		Valérie BESANGER Valérie DELBREIL Cécile LEGRAND	05 62 47 88 38	rhf-occitanie@agefiph.asso.fr
Pays de la Loire		Nadine PERRIN Isabelle VALEAU	06 22 01 50 75 02 40 48 30 66	rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr
Provence-Alpes-Côte d'Azur		Amélie DELMAS Florence FRANCOIS Sabrina MUNSCH Éric TROUART	04 42 93 15 50	rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr Site : www.rhf-paca.fr/